



## Sommaire

# SPECIAL CESER

Séance extraordinaire du 3 novembre et séance plénière du 8 décembre 2014

**Recentrage des compétences + baisse des dotations = austérité ?**

Edito  
**P. Boudet**.....p.1

**Séance extra du 3 nov.14**  
Compétences territoriales  
**P. Boudet**.....p.2/3

**Séance plénière 8 déc.14**  
Budget primitif  
**J.E. Coatrieux / T. Leneveu / J.L. Peltier**.....p.4/6

Fonds européens 2014/20  
**N. Saouti**.....p.6

Carte des formations prof.  
**G. Urvoas**.....p.7

Construction d'un lycée public  
**C. Cornil**.....p.7/8

Mobilisation Pacte Avenir à Brest  
.....p.8



EDITO de  
Patrice BOUDET  
Responsable du  
Groupe C.G.T.  
du CESER

En croisant ces deux séances plénières, on peut dire que la réduction des dépenses publiques reste le dénominateur commun. La première séance, extraordinaire, porte sur les futures compétences de la région préconisées par le CESER (auto saisine), la seconde sur les dossiers du Conseil Régional.

### Séance du 3 Novembre

En même temps que les réformes de l'Etat en territoire dont les ré-

flexions se font à marche forcée, les lois sur la décentralisation (Acte III) se poursuivent.

Ce rapport du CESER intervient donc après l'adoption de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, avant la loi relative à la délimitation des régions de décembre (13 régions), et avant un nouveau cadre de compétences pour les Régions (future loi sur les compétences) et leur financement (future loi sur la fiscalité locale). Le tout devant s'appeler la loi NOTRe, loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Difficile exercice s'il en est. Depuis le début, la CGT a pesé pour que l'avis ne prenne pas en compte les aspects régionalistes, de repli sur soi, de limite territoriale, et ce afin de ne pas rentrer dans un champ politique qui n'est pas celui du CESER.

Le plus important aurait été d'examiner dans quelles conditions démocratiques s'élaborent ces lois, dans quel but et pour quelles finalités. Mais force est de constater que la CGT était bien seule au début sur ce créneau. Mais, pour des raisons diverses parfois, les interventions et le vote définitif dénotent de fortes interrogations sur cette auto saisine.

### Séance du 8 décembre

Le dossier principal était celui du budget primitif (BP 2015). Un budget contraint, comme le regrette le

Conseil régional dans son document de présentation. « On ne doit pas sous estimer la très forte contrainte que représente, pour la Région, le caractère abrupt du calendrier de mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité, adopté par le Parlement mi-2014.

Les régions, dans leur ensemble, auront à assumer entre 2014 et 2017 une perte importante de leurs ressources, qui, contrairement au cas des autres collectivités locales, ne sera pas compensée par la croissance régulière de leurs assiettes fiscales. Démunie (ou presque) de cette composante pourtant indispensable à tout budget public, la Région a adapté ses perspectives budgétaires pour préserver la soutenabilité de sa situation financière.

Devant prendre en compte une réduction de 60 M€ de son niveau de recettes à horizon 2017, qui se traduit par une baisse annuelle de l'ordre de 20 M€ de ses dotations et, en cumul sur la période, par une réduction de 152 M€, la Région Bretagne poursuit l'adaptation de son niveau de dépenses ». Ainsi, le budget de fonctionnement imputé de 0,75% ne manquera pas d'impacter l'emploi des personnels et les capacités des services à répondre aux missions qui leur sont confiées.

En acceptant l'austérité budgétaire, la puissance publique se met aux ordres et au service du marché et du capital (future loi Macron, déstructuration du code du travail, attaque sur la protection sociale....).

Dans une période où pas un jour n'a son lot de restructurations avec ses suppressions d'emplois et d'activités économiques, il y a urgence à se mobiliser partout dans les entreprises et dans la rue.

**Inverser le rapport de force et porter nos exigences et revendications sur l'emploi, les salaires et la protection sociale, voilà les objectifs que nous devons tous nous assigner en 2015.**

**C'est cela que les salariés attendent de la CGT.**

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux de luttes et de succès pour 2015.

Rennes le 22 Décembre

Site Internet :  
www.cgt-bretagne.fr  
mail :  
cgt.bretagne@wanadoo.fr  
Tél. 02 99 65 45 90  
Fax : 02 99 65 24 98  
Directeur de la  
publication :  
Thierry GOURLAY  
I.S.S.N. : 1258-7745  
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992  
Bimensuel - 0,15€

## "Anticipons pour réussir la redistribution des compétences des collectivités territoriales en Bretagne"

Intervention de Patrice Boudet



Nous sommes consultés ce jour sur un rapport du CESER qui souhaiterait dans le titre et dans le texte, une anticipation de la redistribution des compétences des collectivités en Bretagne et ce, avant l'adoption de toutes les lois portant sur la réforme territoriale dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation.

**Cette anticipation** qui « s'imposerait sans délai » et « sans attendre » comme il est dit dans le texte, note une démarche volontariste peu commune aux différents avis du CESER.

Nous ne sommes plus là dans les propositions d'actions généralement exprimées par le CESER mais dans le souhait de mise en œuvre en dehors de tout cadre légal non abouti. **C'est différent et cette approche ne nous convient pas.**

**La CGT**, en analysant les processus de réformes et réorganisations en cours, constate qu'elles visent à organiser les relations économiques et sociales autour de territoires « d'excellence » à partir de grandes régions et des métropoles. Il s'agit en fait d'une mise en concurrence sans précédent des territoires et de leurs habitants.

**La réforme territoriale**, les lois déjà votées, celles qui devraient l'être dans les prochains mois, bouleversent en profondeur les institutions de la République. Périmètres nouveaux, fusion de diverses régions voire de départements, suppressions de départements, place prépondérante des métropoles, nouvelles compétences pour les collectivités locales, budgets en réduction significative, sont autant d'éléments qui nous interpellent sur leurs ambitions, leurs finalités et sur leurs conséquences économiques et sociales qu'elles vont engendrer.

Pourtant, **une telle réforme institutionnelle aurait pu être intéressante**, et pour ne citer que **ces exigences là, si :**

- elle ne s'inscrivait pas d'abord dans une logique d'austérité et de réduction des dépenses publiques ;

- ces évolutions ne s'effectuaient pas dans une profonde opacité et une absence totale de démocratie notamment sociale ;

- les aspects des compétences et de la dynamique financière sur laquelle les exécutifs régionaux pourront s'appuyer pour exercer leurs responsabilités étaient connus ;

- les préalables des pouvoirs et des moyens correspondants étaient clairement actés ;

- la réorganisation du champ d'intervention de l'État et de son organisation, avec des conséquences multiples à tous les niveaux et singulièrement à l'échelle des territoires se faisait d'abord à partir de la réponse aux besoins.

Par exemple : Quelle présence de l'État en territoire ? Quels sens et contenus des politiques publiques y seront déployés ? Quel devenir des services déconcentrés ? Quels services publics ? Quels moyens humains ?

Autant d'interrogations et de questions que le rapport du CESER ne traite pas. Certes, il s'en explique en préalable en s'appuyant sur ses travaux antérieurs portant sur la décentralisation. Cependant, il faut admettre les limites d'un exercice comme celui-ci, au milieu d'un débat aussi politique que politique où les annonces de l'exécutif changent pratiquement tous les jours mais avec un fond identique et tout aussi néfaste.

Après ces remarques d'ordre général, néanmoins très en lien avec l'avis, **la CGT réaffirme comme elle l'a fait en bureau et en commissions, ses principales observations**, source de désaccords sur le texte proposé :

• **Sur la clause de compétence générale :**

Il est curieux qu'un texte qui souhaite anticiper la redistribution des compétences ne pose pas la question de son maintien ou non. Même évoqué au conditionnel dans le projet d'avis, il n'est pas caché le souhait de la voir supprimée pour l'échelon régional.

Pourtant, un avis du CESER de juin 2009 s'exprimait pour sa conservation. Rappelons deux des quatre raisons la justifiant :

1) la suppression de la clause de compétence générale est susceptible de réduire la portée du principe constitutionnel de la libre administration des collectivités locales. Elle serait un recul démocratique ;

2) ce n'est pas l'application de la clause de compétence générale qui est à la base de tous les maux de l'action locale mais bien plutôt le fait que la loi ne précise pas clairement les attributions de chacun..La jurisprudence administrative prévoit que la clause de compétence générale ne peut plus jouer dès lors qu'un texte reconnaît clairement à une collectivité une compétence précise dans un domaine déterminé.

Ainsi, il s'agit surtout que la loi précise de façon explicite les attributions exclusives de chacune des collectivités...» Fin de citation.

Il serait donc intéressant aujourd'hui, d'examiner les raisons qui conduisent à la volonté des pouvoirs publics qui, après l'avoir réintroduite dans la loi MAPTAM en janvier dernier, veulent la supprimer en 2015. Question : Pourquoi et pour quelle efficacité ? La baisse des dotations budgétaires aux collectivités n'y est certainement pas étrangère. L'examen des OB 2015 de la Région est significatif en la matière.

• **Sur les moyens à mettre en œuvre :**

Le texte les aborde très insuffisamment, il fallait aller plus loin.

**Moyens financiers:** Après les transferts de l'Acte II, il manque toujours 32 M€ par an à la région. Avec la diminution des dotations actuelles, il fallait montrer plus explicitement les risques d'une nouvelle décentralisation sans les moyens adéquats.

**Moyens de la démocratie:** En demandant plus de démocratie locale, ce qui est juste, il aurait été judicieux de s'interroger aussi sur les moyens nécessaires à mobiliser.

**Moyens de la mise en œuvre des politiques publiques et des services publics** avec des ressources humaines compétentes et suffisantes.

• **Sur les conseils de développement :**

La CGT partage l'idée de les associer encore plus à la démocratie locale.

Cependant, une nouvelle étape sera franchie pour eux avec un rôle renforcé notamment auprès des métropoles et des pôles d'équilibre territorial et rural. Si l'avis demande pour eux, une représentativité renforcée et harmonisée, les questions de leur composition basée sur la représentativité et de leurs moyens de leur fonctionnement restent posées.

• **Sur l'usage du droit à l'expérimentation :**

La CGT, si elle n'est pas opposée au principe, met trois conditions à l'expérimentation. Elle devra :

- se faire dans un cadre législatif
- être évaluée selon des critères et un terme définis en amont avant sa généralisation
- avoir un caractère réversible

Avant de conclure, la CGT note que ce projet de rapport s'est enrichi de ses propositions et non des moindres ; par exemple sur **l'efficacité des politiques publiques**, sur la **place des personnels et leurs représentants** ou encore sur l'évolution d'une **fiscalité locale dans le cadre d'une réforme globale**.

C'est à saluer mais cela reste insuffisant au regard des éléments de fond et de forme développés précédemment.

Le CESER aura à s'exprimer à nouveau sur cette réforme. Vous pourrez compter sur la CGT pour y porter ses analyses.

Pour finir, **la CGT, sans aller jusqu'à un vote négatif, s'abstiendra sur cette contribution du CESER.**

### Commentaires...

**Résultats des votes : A noter qu'aucune autosaisine du CESER n'a été votée avec une telle diversité.**

**61 Pour et 30 Abstentions**

CGT (11), Solidaires (2), FSU (1), Eaux et Rivières (2), Bretagne Vivante (2) Henri Daucé (Confédération Paysanne), Thierry Merret (Cerafel), Carole LeBehec (Réseau Cohérence), Alain Le Fur (UNAT), Lionel LeBorgne (URAF), Nadia Laporte (FCPE), Guylaine Robert (APEL), Patrice Rabine (Théâtre de folle pensée), Pierre Barbier (Coordination des associations de Solidarité internationale), Pauline Paoli (PQ), Fanny Le Brech (UNEF), Bénédicte Leridée (CRAJEP)

**11 Contre**

FO (5), Briec Guinard (PQ), Vincent Denby-Wilkes (Energies Marines), Philippe Le Roux (UNAPL), Lucien Traon (CGPME), Joëlle Deguillaume (URPS), Emmanuel Thauvier (CCIR)

**Quelques extraits d'interventions pour illustrer ; une invitation à lire l'ensemble sur le site**

**Eaux et Rivières de Bretagne**

Si c'est clairement aux élus de décider, la société civile n'a-t-elle pour autant rien à dire concernant l'exercice des compétences telles que le social, l'économie, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la formation, l'environnement, la recherche, les transports, etc ?

**CRAJEP (Jeunesse et éducation populaire)**

Pour ce qui concerne la participation des habitants dans les instances consultatives, les Conseils de Développement ne doivent surtout pas être considérés comme les seuls lieux de concertation tant ils paraissent difficile d'accès pour un grand nombre d'habitants et de représentants d'habitants. Ils ne sont, de fait, pas représentatifs d'une grande partie de la société civile.

Pour ce qui concerne l'éventuelle suppression de la clause de compétence générale, que deviendra l'innovation sociale locale si les associations d'éducation populaire ne trouvent plus de co-financements pour leurs projets innovants ? Que deviendront les petites et moyennes structures qui devront, éventuellement, s'adresser à des instances éloignées voir très éloignées de leurs territoires d'intervention ? Quels seront leurs interlocuteurs ?

**FSU**

Le projet d'avis qui nous est soumis a raison d'insister sur le contexte d'incertitudes lié au débat parlementaire sur la réforme territoriale. La logique qui préside à ce processus en apparence chaotique est quant à elle limpide : après avoir réduit le rôle de l'Etat dans ses missions de services publics, il s'agit de contraindre les collectivités locales à réduire à leur tour le périmètre d'intervention

au nom du dogme de la réduction des dépenses publiques. La concomitance de la réforme territoriale avec le lancement de la « Revue des Missions de l'Etat » est de ce point de vue tout à fait éclairante.

**FRSE**

L'amélioration de la réponse publique aux besoins des entreprises, afin de favoriser le développement économique, est primordiale. La réforme territoriale doit ainsi permettre d'apporter des réponses à la problématique de la compétitivité des entreprises et des exploitations agricoles.

**MEDEF**

Nous regrettons que ce rapport évite les mots déficit public, endettement public et prélèvements obligatoires, jamais utilisés. Le mot entreprise quant à lui n'est utilisé que deux fois. Cette réforme doit simplifier les mille-feuilles territoriales, d'une part pour le rendre plus lisible pour un meilleur exercice démocratique par les citoyens, et d'autre part pour en alléger le coût, de l'ordre de 250 milliards d'euros, tout en le rendant plus efficace.

Nous accueillons donc très favorablement la volonté d'abroger la clause de compétence générale, ce qui permettra de faire des économies et au citoyen de savoir qui fait quoi et de gagner ainsi en lisibilité démocratique.

Certes, nous savons que les élections syndicales dans la

fonction publique interviendront à la fin de l'année mais comment peut-on à la fois prétendre défendre l'ouvrier dans l'industrie et le maintien d'une sphère publique notoirement hypertrophiée avec un niveau de dépense unique en Europe de 57 % du PIB ? Défendre l'ouvrier, notamment dans l'industrie, c'est défendre une réforme courageuse et ambitieuse de la sphère publique et notamment des collectivités locales.

**CCIR**

Nous estimons enfin que la prise en compte plus en amont et de manière plus systématique des avis et propositions des acteurs économiques est nécessaire. Elle doit être pleinement intégrée dans l'expérimentation bretonne, notamment au travers des conseils de développement. La « réorientation de certains domaines d'activités » ou « l'adaptation du tissu économique régional » évoqués dans le texte ne doivent et ne peuvent se faire sans les chefs d'entreprise. Nous tenons à réaffirmer ici que se sont les entreprises qui par leur présence sur l'ensemble du territoire, par leur création de richesse, par leur création d'emplois qui sont à la base du développement économique et social en région.

## BUDGET PRIMITIF 2015 Intervention générale de Jean Edmond Coatrieux



Lors de notre intervention sur les orientations budgétaires, nous avons déclaré que le cadre contraint dans lequel la région doit préparer son budget ne sera pas sans conséquence sur ses capacités à mettre en œuvre ses orientations budgétaires. L'examen du budget primitif sera l'occasion de mesurer concrètement les impacts des politiques d'austérité décidées par le gouvernement.

Comme le précise le Président du Conseil Régional, le budget qui nous est proposé pour 2015 s'inscrit bien dans une stratégie d'adaptation à une forte contrainte que représente pour la Région le caractère abrupte du calendrier de mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité adopté par le gouvernement mi 2014.

Ainsi ce Pacte dont l'objectif affiché vise à la restauration de la compétitivité et de l'emploi, et pour lequel, de l'aveu même du Premier Ministre et de son ministre de l'économie, il y a moins d'une semaine, les résultats sont loin d'être à la hauteur de l'investissement, se met en œuvre au détriment des investissements générateurs d'emplois sur les territoires, au détriment aussi des politiques publiques nécessaires, dans une telle situation de crise, pour développer l'emploi, les compétences et répondre aux besoins des populations.

De fait, ce sont bien ceux qui paient le plus lourd tribut à la crise qui vont, une nouvelle fois, devoir subir les conséquences, des restrictions budgétaires mises en œuvre au nom des politiques d'austérité. C'est tout le contraire de la solidarité telle que la conçoit la CGT.

Concrètement, pour la Région, d'ici 2017, ce sont 152 millions d'euros qui vont manquer à la mise en œuvre de ses politiques de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation, de transport. Encore faudrait-il rajouter à ce montant les déficits annuels liés aux

transferts non compensés qui étaient estimés par la Région aux alentours de 35 millions d'euros. Donc, un total de 300 M€ sur la période qui ne sera pas sans conséquence sur les déséquilibres territoriaux que nous constatons par ailleurs.

Malgré la dégradation de ses recettes, la Région entend stabiliser des dépenses de fonctionnement pour l'année 2015. Pour les exercices à venir, sans une remise en cause des choix politiques décidés, cette situation aura irrémédiablement des impacts sur les personnels. La CGT ne cautionnera pas des décisions qui cantonnent les agents dans une variable d'ajustement à des politiques d'austérité dont les conséquences sont déjà désastreuses pour notre économie.

Dans la majorité des avis émis par le CESER, à l'occasion de l'examen de ce budget, il est fait référence à la nécessité d'avoir des indicateurs permettant de mesurer l'action déployée par la Région. Alors que la dégradation des conditions de travail est déjà perceptible dans l'élaboration des dossiers qui nous sont soumis, il faut bien considérer que ces indicateurs supposent des moyens humains pour les renseigner.

Dans ce cadre contraint, la Région maintient le niveau de ses investissements importants et structurants pour l'avenir de la Bretagne à hauteur de 605 millions d'euros. Investissements qui comme le souligne la Région s'inscrivent dans la continuité pluriannuelle des grandes priorités régionales.

Pour financer ces investissements et pallier la réduction des dotations de l'état, la Région n'a désormais pas d'autre alternative que le recours à l'emprunt. La CGT, à maintes reprises, a dénoncé le recours aux marchés pour financer les investissements publics. La création d'un pôle public financier aurait pu jouer un rôle

important pour répondre aux défis qui nous sont posés en termes d'investissements.

Les modalités d'intervention de ce pôle financier public se feraient sous forme de distribution des crédits, aides et garanties, voire de participation au capital. Ce pôle devrait également contribuer au développement et à la sécurisation de l'épargne populaire, via la centralisation intégrale de la collecte des Livret A et Livret de développement durable auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Son affectation doit répondre au financement de projets d'intérêt général comme définis dans ses objectifs.

Dans le cadre des contractualisations en cours se sont ainsi 1,5 milliard d'euros que la Région entend mobiliser sur la période 2015-2020. C'est sans tenir compte du fait que concernant les fonds européens, l'année 2015 risque d'être une année blanche compte tenu des retards engrangés dans la programmation. Même chose s'agissant du CPER pour lequel les négociations sont à peine engagées avec le risque d'une seconde année blanche.

Pour sortir de l'impasse budgétaire qui résulte des décisions politiques nationales relatives à la réforme des collectivités territoriales et de leur fiscalité, il faut une réforme profonde de toute la fiscalité nationale et locale, avec une véritable péréquation pour redonner du sens à l'impôt et ainsi le réhabiliter.

Cette réforme globale de la fiscalité doit accompagner l'acte III de la décentralisation et donner une meilleure autonomie financière aux collectivités pour leur permettre de mener la politique sociale et créatrice d'emplois que les salariés attendent.

Pour la CGT, il convient de réassurer l'assiette et la répartition de la fiscalité territoriale.

Il ne s'agit donc pas de se replier sur soi dans le cadre d'une régionalisation des politiques publiques mais de l'ins-

crire dans une démarche nationale basée sur la coopération et la solidarité territoriale. Tout le contraire de la concurrence entre territoires qui se

développe dans le cadre des politiques d'austérités développées en ce moment.

## BUDGET PRIMITIF 2015

### Intervention de la commission FOR Mission III – Pour une formation de qualité de Thierry Leneveu



Pour le Conseil Régional, malgré les contraintes économiques qui s'imposent, le budget de la mission 3 reste une priorité.

Cependant, la CGT émet quelques réserves, quant aux orientations et à l'utilisation de ce budget.

En ce qui concerne le programme 312, en période de renouvellement des appels d'offre, la CGT continue à penser, que la réponse aux besoins de formation des demandeurs d'emplois, passe par un véritable service public de la formation financé, non pas sur un engagement client fournisseur, mais sur une véritable délégation de service public, auprès des opérateurs reconnus de la formation continue.

Concernant le programme 313, ainsi que la CGT le craignait, le remplacement d'une rémunération par une bourse pour les jeunes bénéficiaires

de moins de 26 ans de prestations POP (plateforme d'orientation professionnelle) et PPI (prestation préparatoire à l'insertion) a pour effet de mettre en difficulté les jeunes en formation issus des milieux les moins favorisés, ou dont l'environnement familial ne permet pas de compenser leurs besoins.

Alors que le Conseil Régional rappelle que la formation de la jeunesse est une priorité de ses orientations, la CGT rappelle que l'accompagnement, entre autre financier de cette politique, notamment en direction des populations les plus fragilisées, mérite des moyens à la mesure des ambitions affichées. Dans ce contexte, il est important de souligner le rôle essentiel que jouent les Missions locales dans l'aide à l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle, dans un contexte

économique qui ne leur est toujours pas favorable.

La CGT avait déjà alerté lors du budget 2014, sur la forte diminution du programme 314. Pour 2015, cette baisse est encore plus significative, et fait craindre à un désengagement de la Région, sur cet investissement important, que représente l'ingénierie de formation, pour le maintien qualitatif de l'offre de réponse aux demandes et aux évolutions de la formation.

Pour l'avenir, la CGT souhaite que les instances paritaires CREFOP, COPAREF qui vont se mettre en place dans les semaines à venir, trouvent rapidement leur niveau d'activité pour répondre aux enjeux, qu'elles devront relever face au chômage, et à l'adaptation économique et sociétale pour lesquels la formation professionnelle doit être une réponse efficace.

## BUDGET PRIMITIF 2015

### Intervention de la commission ADTE de Jean Luc Peltier



Pour la CGT, la question du report modal en lien avec l'atteinte des objectifs de préservation de l'environnement est avant tout une question de choix de société qui a des conséquences bien réelles pour nos territoires. Quel que soit le mode, les transports sont le quotidien de millions d'hommes et de femmes. Cela est particulièrement vrai pour la Bretagne dont la périphicité et la péninsularité ne sont plus à rappeler dans cette assemblée.

En ces temps d'austérité budgétaire

pour les uns et d'exonérations fiscales pour les autres, la lecture de ce budget primitif à l'instar du programme 512, laisse entrevoir un changement de paradigme s'agissant du report modal sur notre région. En effet, la question du financement des infrastructures terrestres est posée en grand et il semble que l'avenir de nombreuses lignes du maillage territorial breton soit désormais en sursis. Beaucoup d'incertitudes entourent aussi nombre de projets vitaux pour le report modal. Sans prétendre être exhaustif, nous

citerons le projet d'aménagement du PEM de Quimper une nouvelle fois reporté tout comme les travaux d'aménagements de la RN164, projets qui participent à la réussite du projet BGV et sont indispensables pour répondre aux besoins des populations. Comme le souligne fort justement ce bordereau, le niveau de vétusté de certaines lignes ferroviaires, telles Rennes-Châteaubriant, la section Pleudihen-Dol de Bretagne, Dinan-Lamballe, Guingamp-Paimpol et enfin Quimper-Landerneau, est la conséquence de

l'incurie de l'État à faire face à ses obligations de financeurs et de décideurs : satisfaire l'appétit sans limite des lobbies économiques a forcément un prix et oblige inéluctablement à rogner sur ses ambitions...

Dans le 511, pour pallier cette situation et faire face à la demande croissante de transports collectifs, il nous est présenté une expérimentation conjointe entre le CG35 et la Région portant sur la mise en œuvre d'une liaison par autocar qui viendrait en complément de l'actuelle offre ferroviaire s'agissant de la relation Retiers-Rennes. La CGT relève que la complémentarité de cette offre trouve ses limites au travers d'une tarification plus avantageuse à la faveur du mode routier. Cela n'est sûrement pas une

fatalité car rien ne justifie cet écart de prix si l'on considère que deux offres de transports collectifs sur une même relation sont complémentaires. Ce constat vaut pour nombre de relations par autocar en Bretagne qui malheureusement de par ce jeu de différenciation tarifaire rentre bien souvent en concurrence avec le mode ferroviaire ce qui, chacun en conviendra, va à

l'encontre des objectifs de reports modaux qu'affichent toutes les collectivités. La CGT aurait souhaité un débat préalable à cette expérimentation qu'il aurait été de bon aloi d'appuyer sur une étude des besoins des populations concernées. Peut-être certains ont-ils peur du plébiscite de la population pour l'offre ferroviaire ?

Cette démarche n'est assurément pas neutre et il semble qu'une fois de plus on tente de nous convaincre que la route serait moins chère que le rail préférant ainsi opposer les modes de transport plutôt que d'en regarder la pertinence. La CGT exclut toute pérennisation de cette expérimentation. En tout état de cause, cela ne peut-être qu'une solution de court terme et ne saurait constituer une réponse à la question du financement de la rénovation des infrastructures ferroviaires qui elle demeure le sujet de fond. Pour la CGT, il ne peut y avoir d'aménagement du territoire à plusieurs vitesses : la grande pour les métropoles et la petite pour les autres territoires. **En toutes choses, il faut être cohérent et soutenir l'abandon de l'Ecotaxe a évidemment un prix : 800 M€ qui auraient permis de financer les projets d'infras-**

**structures ainsi que l'entretien du réseau routier indispensable en Bretagne.** Si on ajoute la dernière mesure gouvernementale avec la suppression du versement interstitiel sensé apporté 450 M€, on mesure rapidement les conséquences de tels actes.

La CGT invite à dépasser les postures et appelle de ses vœux la tenue d'un grand débat public sur la question du financement des infrastructures terrestres, sujet vital pour tous les territoires de Bretagne.

Enfin concernant la création d'un observatoire des dynamiques territoriales de Bretagne, celui-ci s'inscrit dans un programme dont les dotations sont prévues à la baisse (- 90 000 euros). Pourtant, celui-ci figurait dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne comme un élément déterminant à l'appui des politiques publiques. La juxtaposition de données locales aussi pertinentes soient elles ne suffisent pas pour déterminer des analyses et expertises des territoires. Une telle démarche suppose des moyens financiers et humains autres que ceux qui nous sont proposés dans ce programme.

## FONDS EUROPEENS 2014/2020

### Intervention de Nadine Saouti



Lors de la session d'octobre, la CGT s'inquiétait du manque de lisibilité donné actuellement aux porteurs de projets sous l'effet conjugué de la réforme territoriale qui s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de la régionalisation de la gestion des principaux fonds européens.

Il convient de rappeler que ces évolutions interviennent dans un contexte d'austérité généralisé avec une baisse historique du budget européen. Cette orientation politique conduit à se priver de l'effet de levier que pourrait avoir une politique européenne d'investissements au profit d'une croissance durable et créatrice d'emplois de qualité. Pour la CGT, cette vision de la construction européenne contribue à accentuer dangereusement les inégalités

entre les territoires.

Concernant le bordereau qui nous est soumis, la CGT a bien noté la volonté du Conseil Régional de territorialiser autant que faire se peut les fonds européens. Ainsi, il serait fait appel aux 21 pays avec une montée en puissance des conseils de développement qui deviendraient acteurs des projets dans les territoires via les comités de sélection uniques.

Pour la CGT, à la lumière des évolutions institutionnelles en cours, ainsi que par les choix opérés en matière de gestion de ces fonds, la composition et le fonctionnement des conseils de développement ainsi que de ces nouveaux comités, méritent d'être précisés, cela afin d'assurer la plus grande transparence possible dans

l'utilisation de ces fonds.

La CGT partage l'avis du CESER quant à l'absence d'éléments de programmation s'agissant du FEAMP et s'interroge quant à l'articulation et la complémentarité de ces PO avec le CPER 2015-2020.

Pour la CGT, la délégation de la gestion de ces fonds à la Région, le choix de les territorialiser appellent une approche nouvelle dans laquelle le dialogue social territorial doit prendre toute sa place.

C'est pourquoi, de notre point de vue, cela justifierait, pour le Groupe Europe du CESER, un travail particulier de suivi précis de l'utilisation de ces fonds.

# CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES

Intervention de Gaëlle Urvoas



Le cadre d'action de la carte des formations professionnelles initiales affiche la volonté de proposer une offre de formation équilibrée sur tout le territoire et la prise en compte des publics fragiles. Nous partageons évidemment l'avis du Ceser sur la nécessité de lutter contre le décrochage scolaire, l'appui aux jeunes sortis sans diplômes, le renforcement des parcours bac-3/bac+3, l'attention aux risques de non mixité portés par certains campus métiers.

Néanmoins, il y a pour la CGT beaucoup de choses qui manquent dans cet avis.

Le Conseil Régional met en avant les complémentarités des formations assurées par des organismes « publics et privés » que ce soit par les campus ou par le réseau d'établissement.

A aucun moment, il n'exprime sa volonté de s'engager en faveur du service public de formation professionnelle initiale. L'avis du Ceser ne fait pas de recommandations sur cette question ce qui nous semble dommageable car il est certain que la complémentarité va se traduire par la disparition de structures publiques de formation professionnelle. Ce risque est d'autant plus important en période de réduction des déficits publics et nous avons

déjà pu observer la disparition de sections en lycées professionnels publics tandis que s'ouvrait dans le même temps des sections formant aux mêmes spécialités en CFA privés avec financement patronal.

Par ailleurs, le Conseil Régional parle beaucoup de mixité des parcours sous statut scolaire avec les formations en apprentissage. Cela semble sur le papier être une très bonne idée. Dans la réalité, sa mise en œuvre n'est pas évidente en termes de temps, de moyens humains et de formation des personnels encadrant ou d'enseignement. L'avis du Ceser demande à pouvoir avoir un bilan de ces expérimentations. Cela ne nous semble pas suffisant. La CGT aurait souhaité avoir des précisions sur les modalités concrètes de ces mises en œuvre - les moyens mobilisés par chacun des acteurs, notamment l'autorité académique.

La question de l'égalité homme femme à l'occasion de l'élaboration de la carte professionnelle régionale pourrait être posée et un distinguo fait entre les accès très inégaux à la formation entre hommes et femmes.

Enfin, la réforme de la fiscalité régionale et de la taxe d'apprentissage donne nécessairement à la Région de bonnes raisons de s'impliquer encore davantage dans le développement de

l'apprentissage.

La CGT souhaite rappeler que la formation initiale sous statut scolaire est aussi une bonne manière de former les jeunes tout en continuant à leur assurer autant que faire se peut une formation générale et un accès à la culture.

A un moment où certains voient dans l'apprentissage un moyen pour avoir une main d'œuvre à bon marché et exercent des pressions sur le gouvernement pour que l'interdiction du travail de nuit pour les jeunes de moins de 16 ans soit levée, la CGT ne peut que rappeler son opposition totale à des assouplissements au Code du Travail qui iraient dans le sens d'une aggravation des droits des jeunes apprentis.

Parce qu'il ne pose pas les principes fondamentaux qui, selon elle, devraient présider à l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales, la CGT s'abstiendra sur l'avis du Ceser sur cette question.

De plus, la CGT réitère son opposition au processus d'abandon progressif par l'Etat, aux collectivités, de la prise en charge des questions d'éducation et de formation.

## CONSTRUCTION D'UN LYCEE PUBLIC DANS L'AGGLOMERATION RENNAISE

Intervention de Claudine Cornil (lue par Thierry Leneveu)



La CGT salue la décision du Conseil Régional de construire un nouveau lycée dans l'agglomération rennaise en période de diminution de la dépense publique.

L'avis du Ceser sur cette question attire l'attention du Conseil Régional sur les dynamiques démographiques qui semblent à l'œuvre dans cette agglomération. A la croissance démographique

naturelle, il convient en effet raisonnablement d'anticiper selon cet avis, sur un solde migratoire positif important dont la tendance se confirme d'année en année. Cela est dû, notamment, à la forte attractivité de l'agglomération rennaise pour les jeunes ménages de 30 à 39 ans.

Selon le Ceser, il y a donc dans le projet du Conseil Régional un risque de

sous-estimation des besoins en capacité d'accueil en lycées publics à l'horizon 2020 et 2030. L'avis du Ceser estime que proposer plus rapidement la construction d'un second lycée public dans le pays de Rennes serait nécessaire. Il rappelle également qu'un lycée à taille humaine ne devrait pas dépasser 800 à 900 élèves.

La CGT tient à exprimer son accord

total avec la position exprimée par le Ceser et votera l'avis sans réserve.

Par-delà cette question, la CGT souhaite exprimer sa préoccupation quant à la charge de travail qui incombe à certains services du Conseil Régional comme celui de l'immobilier et de la logistique et celui de la formation initiale, de l'enseignement et de la recherche et des sports.

L'inquiétude de la CGT porte notamment sur ce qui concerne la construc-

tion, la mise aux normes et l'entretien des établissements scolaires.

La construction du lycée public de Ploërmel, la rénovation et mise aux normes énergétiques des établissements du second degré, la mise en accessibilité quelquefois kafkaïenne des bâtiments scolaires, la réfection des bâtiments et leur adaptation aux besoins, sans oublier le désamiantage quelquefois nécessaire, constituent une somme de travail titanesque qui, de surcroît, ne nous paraît pas pouvoir

être effectuée sereinement dans un contexte d'incertitudes sur le contenu de la carte des formations professionnelles initiales et sur le transfert éventuel d'une partie au moins des collèges à la Région.

Enfin, la CGT souhaiterait que le Conseil Régional s'assure bien des moyens suffisants à une mise en œuvre efficace de sa politique publique vers les jeunes qui, faut-il le rappeler est la première priorité de la Région.

## ***1er anniversaire du Pacte d'Avenir : Mobilisation à Brest le 18 décembre 2014 Donner corps au Pacte d'avenir, une exigence sociale***

200 militants se sont rassemblés jeudi 18 décembre, devant l'Océanopolis à Brest, à l'occasion de la réunion organisée par Préfet et le Président de Région pour célébrer le 1er anniversaire Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Le Premier Ministre était présent pour l'occasion.

Les militants tenaient à rappeler les limites du Pacte d'avenir qui n'a pas encore répondu aux attentes des salariés. Les restructurations et les pertes d'emploi se sont poursuivies alors que le Pacte devait être un rempart pour sécuriser les salariés en emploi.

Moyens de convergences des politiques publiques, le Pacte rassemble un peu plus de 4 milliards d'euros d'argent public pour la Bretagne d'ici 2020.

Cet argent doit être orienté pour favoriser l'émergence de nouvelles activités tout en préservant les pans industriels de la région. Ces moyens doivent être mis au service d'une mutation industrielle qui accompagne les salariés vers les emplois de demain.

La sécurité dans l'emploi des salariés est un gage pour maintenir et développer l'emploi dans tous les secteurs du privé et du public.

Les réformes institutionnelles doivent être au service des populations et les politiques publiques doivent aider au développement et à l'harmonisation des territoires.

Ce message de la Cgt au Premier Ministre vise à l'informer de notre intention d'être des acteurs avertis pour faire du Pacte d'avenir un moyen de développement pour les salariés, les demandeurs d'emploi et les retraités de la région.

C'est en ce sens que la Cgt entend prendre sa place avec les salariés pour donner un contenu social et porteur d'avenir à un Pacte qui en est pour le moment au stade d'intention, mis à mal par le Pacte de responsabilité et les de-

mandes des représentants du Medef pour baisser le coût du travail.

L'affrontement se fait au quotidien sur les lieux de travail, parfois dans la rue, mais le rapport de force nécessite de s'amplifier pour que les aspirations du monde du travail soient au cœur des choix politiques.

Si l'année 2014 a été celle des représentants des patrons, gageons que nous saurons ensemble faire que la nouvelle année soit celle des salariés, en renforçant le mouvement social pour peser sur les choix et donner espoir au monde du travail.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

T. Gourlay  
S.G CRB



**Le Comité Régional Bretagne vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année...**

**Vous pouvez accéder :**

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr) puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional C.G.T. [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr) puis CESER puis Les avis du CESER